



Département de Haute-Marne
Commune de Rolampont

Pièce 7.1 : Annexes sanitaires



Vu pour être annexé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour Le		
Le Maire,		
Pour copie conforme Le Maire,		



Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme
11 Rue Pargeas 10000 TROYES Tél : 03 25 73 39 10 Fax : 03 25 73 37 53
cdhu.10@wanadoo.fr

SOMMAIRE

A.	Eau Potable.....	2
1.	Alimentation.....	2
2.	Consommation et qualité.....	3
3.	Defense incendie	3
B.	Assainissement.....	4
C.	Gestion des Déchets	4

Rolampont

Département : Haute Marne (52)

Arrondissement : Langres

Canton : Neuilly l'Evêque

Population en 2013 : 1633 habitants (chiffres communaux)

Bassin Versant : Ruisseau de Poiseul ou Val de Gris

A. EAU POTABLE

1. ALIMENTATION

Le bourg de Rolampont est alimenté par plusieurs sources et captages :

- la rive gauche de la commune est alimentée par les sources Taillis, Pelote et Lonveau ,
- la rive droite est alimentée par les sources Combe de Vau et Croix Jeanbel.

Les communes de Lannes et Tronchoy sont alimentées par le puits de captage de Tronchoy.

La commune de Charmoilles est alimentée par les sources Sous Beuffait. Elle fait également partie du Syndicat de Confévron qui regroupe Changey, Charmes-les-Langres, Bannes et Dampierre. L'eau du syndicat est utilisée en ressource occasionnelle.

La ferme de Frenoy, localisée sur la commune de Lannes, est alimentée par le captage du Champ du Treu.

Au nord de la commune, se trouvent trois forages du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Sud

Haute-Marne (SMIPEP) :

- FO SMIPEP, code BRGM : 03727X0068/F2FO,
- FS Pré Jouan SMIPEP, code BRGM : 03727X0073/F5,
- F6 Noue aux cerisiers SMIPEP, code BRGM : 03727X0074/F6.

L'article L.1321-2 du code de la santé publique dispose que "Toute personne qui offre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine est tenue de s'assurer qu cette eau est propre à la consommation. Pour assurer cet objectif, il importe d'alimenter les zones d'urbanisation futures par une distribution publique (captage et réseau)". Cette démarche prend en compte les aspects tant qualitatifs que quantitatifs en veillant à une

gestion équilibrée de la ressource et une adéquation avec les besoins futurs. Il est rappelé que pour l'implantation de nouveaux projets, les ressources privées doivent être connues du maire.

2. PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU :

Les sources alimentant rive droite (sources Combe de Vau et Croix Jeanbel) et rive gauche (les sources Taillis, Pelote et Lonceau) de Rolampont sont protégées par l'arrêté préfectoral n° 2394 du 21 juillet 1993.

Les forages du SMIPEP (FO SMIPEP, F5, Pré Jouan, SMIPEP et F6 Noue aux cerisiers SMIPEP) sont protégés par l'arrêté préfectoral n°2031 du 17 mai 1999.

Le périmètre de protection éloigné des captages du SMIPEP couvre une grande partie du territoire communal.

Les captages alimentant Lannes, Tronchoy (puits de captage de Tronchoy) et Charmoilles (sources sous Beuffart) sont en cours de procédure de protection. Les périmètres de protection des sources Beuffart de Charmoilles ne sont pas situés dans la zone urbanisée.

3. CONSOMMATION ET QUALITE

Rolampont

Année	Rolampont (m3)	Lannes (m3)	Charmoilles (m3)	Trochoy (m3)
2012	54472	8597	4045	1940
2011	61683	10105	4534	2064
2010	67537	10002	4439	2198

La qualité de l'eau est bonne. Les analyses effectuées par l'ARS en 2012 sur le réseau communal et celui de Changey Confevron montrent qu'au niveau bactériologique, nitrates et pesticides, l'eau distribuée présente des taux inférieurs aux maxima autorisés.

D'une manière générale, l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés..

4. DEFENSE INCENDIE

La défense incendie se matérialise par la présence de 45 bornes réparties sur l'ensemble des communes. Il est à noter également que Rolampont possède sur son territoire un Centre de Première Intervention ayant un effectif de 16 Sapeurs Pompiers Volontaires. Ce CPI possède un VSAV (véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes), un FPTL (Fourgon Pompe Tonne Léger) et un VLTU (Véhicule Léger Toute Utilité).

B. ASSAINISSEMENT

Le zonage d'assainissement est réalisé et a été approuvé le 6 février 2004. Le bourg de Rolampont dispose d'une station d'épuration de type boues activées d'une capacité de 1 500 équivalents habitants. Le traitement assuré par le dispositif permet un large respect des prescriptions fixées par l'arrêté de rejet du 22 juin 2007. L'ensemble des teneurs suivies au rejet est acceptable par le milieu récepteur.

Cependant, la gestion des extractions de boues n'était pas adéquate, en raison de l'absence de filière type silo de stockage ou lits de séchage des boues. Des dépôts de boues conséquents étaient soupçonnés en conditions pluvieuses dans le milieu naturel. C'est aujourd'hui résolu avec la modernisation de la STEP de Rolampont.

Concernant Lannes, le projet d'assainissement collectif a été mis en place et l'équipement est en fonction depuis fin 2015 (lagunage). Les communes de Tronchoy et Charmoilles bénéficieront d'un équipement collectif à moyen terme.

C. GESTION DES DECHETS

Tri sélectif

La commune dépend du SMICTOM du sud haut marnais (18, rue Château-du-Mont 52600 Chalindrey) qui se charge de la collecte chez les particuliers.

Le SDEDM de la Haute-Marne gère la déchetterie fixe implantée sur le territoire de la commune.

La commune met à disposition des administrés des bacs pour le ramassage des ordures ménagères.

Actuellement, les O.M. sont enlevées tous les mercredis, ainsi que les corps plats (papiers) les semaines paires, les corps creux (flaconnages plastiques et emballages métalliques ...) les semaines impaires.

La déchetterie fixe se situe dans la zone industrielle.

Pendant l'été, elle est ouverte les mardis et jeudis de 14 heures à 18 heures ainsi que de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures les samedis.

Pendant l'hiver, elle est ouverte de 14 heures à 16 heures les mardis et jeudis, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures les samedis.

La redevance

Depuis le 1/1/2014, la C.C. du Grand Langres a pris la compétence O.M. Le mode de calcul de cette redevance est en cours d'instruction.